

ANIMATEUR/TRICE EN ACCUEIL DE LOISIRS

Missions :

Sous l'autorité du directeur/trice de l'accueil de loisirs, l'animateur encadre un groupe d'enfants et mets en place des activités de loisirs auprès d'enfants de 3 à 12 ans.

Compétences :

Savoir assurer la sécurité affective, physique et morale des enfants

- Doit connaître et respecter la loi
- Doit être attentif à chaque enfant dans le groupe (rythme, besoins, envies...)
- Doit savoir se faire respecter
- Doit savoir mettre en place des règles de vie collective et les faire respecter
- Doit savoir gérer les conflits

Savoir gérer la vie quotidienne :

- Doit être disponible et à l'écoute des enfants et des parents
- Savoir gérer les différents temps de la journée (temps du repas, du goûter, sieste...)
- Etre attentif à l'hygiène des enfants (lavage des mains, toilettes...)
- Doit savoir gérer une activité : préparation du matériel, mise en place, déroulement, rangement.

Savoir travailler en équipe :

- Prendre en compte les différences de chacun
- Doit être en cohérence avec le reste de l'équipe
- Doit être capable de reconnaître les moments où il n'est pas sûr de lui et doit être en mesure d'aller vers les autres animateurs et la direction quand il doute.
- Doit savoir se remettre en question.

Savoir être (L'animateur est un exemple pour les enfants) :

- Doit avoir un langage correct et doit s'exprimer correctement
- Doit savoir prendre des initiatives et savoir anticiper
- Doit être ponctuel

Conditions du poste et qualités requises

- Temps de travail : 10 heures par jour, en fonction des besoins du service.
- Doit avoir le BAFA ou équivalence (CAP Petite Enfance, CQP Animation périscolaire)
- Observer les règles statutaires de discrétion et de réserve professionnelle.
- L'animateur est responsable du groupe qu'il encadre.
- Il doit être en accord et respecter le projet pédagogique.